

2024/22



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE GROSLAY

DEPARTEMENT DU  
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE SARCELLES

CANTON DE  
DEUIL-LA-BARRE

**DECISION N° 2024 - 22**

**Objet : Travaux de rénovation des façades et isolation des combles de l'Hôtel de ville -  
Signature de l'avenant n°1 au lot n°1**

**Le Maire de Groslay,**

**VU** l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R2123-1 et R2123-4 et suivants,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 déléguant à Monsieur le Maire les pouvoirs prévus et énumérés à l'article L 2122-22 susvisé, et l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 150 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et 200 000 € HT pour les marchés de travaux, et au-delà de ces montants jusqu'au seuil des procédures formalisées, sur avis conforme de la Commission d'appel d'offres statuant en qualité de Commission des Marchés, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée et la décision du Maire n°2023-55 en date du 26 Décembre 2023 attribuant le lot n°1- Echafaudage- Ravalement- Maçonnerie- Zinguerie- Electricité- Peinture à la société HABITAT BATIMENT CRISTAL sise 90 Bd Anatole France, 93 200 SAINT DENIS (SIRET : 851 622 647 00028) pour un montant de total de 258 541,05 €HT (variante n°1 + PSE 1 + PSE 2),

**VU** les crédits inscrits au budget,

**VU** l'avis de la Commission des Marchés réunie le 22 avril 2024,

**CONSIDERANT** la présence de plomb dans la peinture des façades, les corniches, les moulures, les garde-corps, la marquise, suite au diagnostic plomb-amiante, et la nécessité de mettre en place des méthodes de travail adaptées et liées à cette présence,

## **DECIDE**

**Article 1 :** de signer l'avenant n°1 au lot n°1- Echafaudage- Ravalement- Maçonnerie- Zinguerie- Electricité- Peinture du marché relatif aux travaux de rénovation des façades et isolation des combles de l'Hôtel de ville- avec la société **HABITAT BATIMENT CRISTAL** sise 90 Bd Anatole France, 93 200 SAINT DENIS (SIRET : 851 622 647 00028) pour un montant de

25 520,22 € HT (vingt-cinq-mille-cinq-cent-vingt euros et vingt-deux centimes hors taxes) en plus-value,

**Article 2** : Cela aura pour effet de porter le montant du lot n°1 du marché à la somme de 284 061,27 €HT et la dépense sera imputée au budget d'investissement 2024 de la ville.

**Article 3** : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 4** : la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous- Préfet de Sarcelles et transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal, au travers d'une communication lors de sa prochaine réunion.

Fait à Groslay, le 25 avril 2024

Transmis pour notification le :

Certifié exécutoire par le Maire,  
le

Patrick CANCOUËT



La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa date de notification